



DÉLIBÉRATION

du 17 décembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire .
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>18/12/2024</u> Publiée, le <u>20/12/2024</u> Notifiée, le	<u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU <u>Étaient absents excusés</u> : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Florence DRAKE DEL CASTILLO), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU) <u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX <u>Secrétaire de séance</u> : Bruno BENOIT <u>Date de la convocation</u> : 11 décembre 2024
Délibération n°24.8.03	<u>URBANISME - BÂTIMENTS</u> <i>Urbanisme : cession ilot D – ZAC Cour des Bois – Atlantique Habitations / MFLA</i>

Madame le Maire rappelle aux élus que par délibérations du 14 décembre 2021, 16 février 2023 et 17 juillet 2023, le Conseil Municipal a décidé de céder l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à Atlantique Habitations pour la réalisation de logements sociaux et de logements en PSLA. Puis, par délibération du 13 février 2024, Maison familiale de Loire-Atlantique s'est ajoutée à la liste des acquéreurs, conformément à la promesse de vente conclue. **Le notaire chargé de la vente nous informe de la nécessité de viser un avis des Domaines**, conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales **et nous demande une nouvelle délibération complète.**

Madame le Maire rappelle aux élus qu'en 2021, **la Commune a décidé de céder l'ilot D de la ZAC Cour des Bois à Atlantique Habitation pour la construction de 7 logements sociaux et 7 logements en PSLA.** Maison Familiale de Loire-Atlantique va acquérir avec Atlantique Habitation l'ilot D.

Plus particulièrement, l'ilot D, d'une surface de 2 621m², sera cédé de la manière suivante :

Type	Surface de planché	Prix au m2 HT	Montant HT	TVA	Montant tva	Montant total TTC
Collectif sociaux (PLUS et PLAI)	478,9	34,00 €	16 282,60 €	10%	1 628,26 €	17 910,86 €
PSLA	627,4	60,00 €	37 644,00 €	5,50%	2 070,42 €	39 714,42 €
Total	1106,3		53 926,60 €		3 698,68 €	57 625,28 €

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des Domaines en date du 13 décembre 2024,

Accusé de réception en préfecture
044-214400962-20241217-2483d-
DE Reçu le 18/12/2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :**

- ▶ **CÈDE** l'ilot D de la tranche 5 de la ZAC Cour des Bois à Atlantique Habitations et à la Maison familiale de Loire-Atlantique au montant de 34€HT le m² pour la construction de logements sociaux et pour un montant de 60€HT le m² pour la réalisation de logements en PSLA.
- ▶ **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des éléments nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Bruno BENOIT
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

